



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

NEGOS FUSION : TENTATIVE D'OBSTRUCTION AVORTEE...

Ce 2 septembre 2008, les 7 délégations syndicales ANPE et ASSEDIC mandatées par leurs fédérations respectives se sont réunies à l'Instance Nationale Provisoire pour le début des négociations sur l'accord de méthode préalable.

En début de la séance, la CGT a exigé une réponse du Délégué général, suite à son courrier du 29/08/08, contestant la légitimité de ce dernier pour négocier. Le DG a fait lecture de sa réponse indiquant que la loi lui donne mandat pour négocier l'accord préalable, l'ensemble des accords transitoires nécessaires à la mise en place de la Nouvelle Institution ainsi que la nouvelle convention collective étendue et agréée. Non satisfaite de la réponse, cette O.S. a demandé une interruption de séance.

L'UNSA a rappelé qu'elle venait pour discuter et négocier. L'ensemble des agents des deux institutions sont inquiets et souhaitent obtenir des réponses et avancées sur les nombreux sujets soumis à négociation. L'UNSA a invité chacun des participants à prendre ses responsabilités. Rejointe par la grande majorité des organisations syndicales, la séance de négociation a enfin pu débuter vers 16h30.

L'objet de cette réunion était de discuter sur le projet de d'accord de méthode préalable. Après une présentation du D.G. au pas de charge, chaque délégation syndicale a commenté succinctement ce projet d'accord. Faute de temps, il a été acté que chaque délégation syndicale pouvait envoyer avant vendredi 5/09/08 ses propositions d'amendements à Mr Charpy. Ce dernier, fera une nouvelle proposition de texte pour la réunion de négociation du 16 septembre prochain. Vous trouverez le projet d'accord avec nos amendements sur notre site ainsi que le calendrier des négociations prévues pour le dernier trimestre 2008.

Lors de cette réunion, le DG nous a confirmé vouloir commencer la négociation de la nouvelle convention collective début 2009 sur une durée d'environ 18 mois. Interpellé par une organisation syndicale sur le respect des engagements pris par Mme Lagarde, Christian Charpy a répondu que les écrits de Madame la Ministre lui donnent mandat et l'engagent sur le fait que la Fusion se fera sans licenciement économique, sans mobilité géographique forcée et que la nouvelle convention collective sera au meilleur des deux statuts. Il restera à apprécier à chacune des parties qu'est ce qu'est le meilleur des deux ? Par exemple : Recrutement de gré à gré (ASSEDIC) ou recrutement par épreuves de sélection (ANPE) ?

Au terme de la réunion, a été remis à chaque délégation le projet d'accord sur les instances représentatives du personnel transitoires qui seront mises en place de la création de la N.I. jusqu'à l'organisation des élections professionnelles.

Prochaine réunion de négociation le 16 septembre 2009.

Vos négociateurs UNSA : Dominique NUGUES, Jacques GUEDON,
Jean-François DAVASSE et Jean-Cyril LE GOFF

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE : www.unsa-anpe.fr